

Image not found or type unknown



Fouillé par son patron ; sans témoin

Par **toulon**, le **23/09/2009** à **19:16**

Bonjour,une collègue de travail ayant été accusé de vol , par une tierce personne , a été fouillé par la directrice, et la cadre , celles ci ont tâchées le corps pour vérifier qu' elle n 'avait rien sur elle , et regarder a l intérieur de son vestiaire.ncela c ' est passé dans les vestiaires de l 'établissement , sans témoin .Pouvez vous me dire si cela est légal , et si l 'on peu demander que la fouille se passe devant témoin Merci